

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

Aux Contribuables de la susdite VILLE,

AVIS PUBLIC


Avis public est par les présentes donné par madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, que le conseil de cette municipalité, à une session ordinaire tenue à l'hôtel de ville, le 12 novembre 2018, a adopté la résolution SM-249-11-18 concernant la cédule des séances régulières 2019 dont voici le détail :

Mois	Lundi	Heure
Janvier	21	20h00
Février	11	20h00
Mars	11	20h00
Avril	8	20h00
Mai	13	20h00
Juin	10	20h00
Juillet	8	20h00
Août	12	20h00
Septembre	9	20h00
Octobre	15 (mardi)	20h00
Novembre	11	20h00
Décembre	9	20h00

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, 965, boul. Bona-Dussault, à Saint-Marc-des-Carières, aux heures normales de bureau, soit de 8h00 à midi et 13h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à midi le vendredi.

Publié à Saint-Marc-des-Carières, ce 11ième jour de décembre 2018.


Elyse Lachance, dir. gén. / greffière-trés.